

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du jeudi 02 décembre 2021, à 19 H 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présents : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Ludovic BOUZON à partir de la délibération n°DEL2021-12-064, Gilles FAVRE, Maryvonne ETALLAZ, Adjoint ; Yoann FALABREGUE, Stéphanie ROCCATI à partir de la délibération n°DEL2021-12-059, Carole PERRIER, Jérémy BERTEAUX, Gwendoline MILET, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

Absents représentés : Ludovic BOUZON jusqu'à la délibération n°DEL2021-12-063 par Jacques VIALON, Jean-Charles TODESCHINI par Maryvonne ETALLAZ, Béatrice MONTORO par Carole PERRIER, Christine MARTIN par Maryvonne ETALLAZ, Aurélie BERNASCONI par Gwendoline MILET, Éric VALMAS par Jérémy BERTEAUX.

Absente excusée : Stéphanie ROCCATI jusqu'à la délibération n°DEL2021-12-058.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

- ❖ Néant

Délibérations

- ❖ Décide d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants (selon les modalités citées dans la délibération et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat)

Filière	Cadre d'emplois	Fonctions ou service (le cas échéant)
Technique	Agent de maîtrise	Ouvrier polyvalent
Technique	Adjoint technique	Ouvrier polyvalent
Technique	Adjoint technique	Agent de cantine
Sanitaire et sociale	ATSEM	Agent des écoles maternelles
Administrative	Adjoint administratif	Agent administratif

- ❖ Accepte les modifications du règlement intérieur de la cantine concernant les modalités d'inscription et de paiement des repas du restaurant scolaire à partir de la rentrée scolaire de janvier 2022.
- ❖ Décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h00 à 04h30 (ou de 00h00 à 04h30 dans des périmètres prédéfinis) dès que les horloges astronomiques seront installées.
Charge monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.
- ❖ Décide d'accepter l'admission en non-valeur sur le budget général, de la somme de 469,37 euros de M. Walter ALONZI pour 82,90 euros et de M. Rémi LEPRAT pour 386,47 euros car il constate l'irrecouvrabilité de cette somme par suite d'insolvabilité des débiteurs.
Dit que la dépense sera imputée au compte 6541 de l'exercice 2021.
Décide de refuser l'admission en non-valeur, sur le budget général de la somme de 207,50 euros de M. Hervé SEC pour 150,00 euros et de M. Mireille ARNAUD née LAMONTRE pour 57,50 euros car il estime qu'il existe encore des moyens afin d'obtenir le paiement de ces sommes.

- ❖ Approuve les virements de crédits indiqués ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
INVESTISSEMENT				
D 2128-107 : Site ancienne scierie		5 000,00 €		
D 2135-54 : Bât. Mairie - école	11 000,00 €			
D 21568-56 : Voirie		3 000,00 €		
D 2183-58 : Acquis Matériel Mobilier		3 000,00 €		
Total D 21 Immobilisations corporelles	11 000,00 €	11 000,00 €		
Total	11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	0,00 €		0,00 €	

- ❖ Accepte le paiement des bons d'achats dédiés aux aînés de la commune aux commerces suivants : Epicerie VIVAL, Boucherie CHAPUIS et Boulangerie PONSARD.
- ❖ Décide de fixer la valeur de la parcelle cadastrée ZD n°133 à 12 000 € afin de permettre au comptable public de régulariser les écritures comptables relatives à la cession de ladite parcelle.
- ❖ Accepte l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessous :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Champfromier	C	641	Les Charrières Nord	0,8810	0,8810
Champfromier	C	642	Les Charrières Nord	1,8520	1,8520
Champfromier	C	834	Chandanne	0,9770	0,9770
Champfromier	C	884	La Cronpière	9,2020	9,2020
Champfromier	C	921	Poizez	2,5020	2,5020
Champfromier	C	1110	Néronde	0,0550	0,0550
Champfromier	C	1152	Néronde	36,7475	34,0000
Champfromier	C	1641	La Fosse	9,0960	9,0960
Champfromier	D	744	Les Fauges	0,4530	0,4530
Champfromier	D	745	Les Fauges	0,7270	0,7270
Champfromier	D	1088	Mont Jean	0,0958	0,0958
Champfromier	D	1173	Champ Delette	1,2280	1,2280
Champfromier	D	1539	Route du Bordaz	9,1091	8,0000
Champfromier	D	1595	Les Georenes	12,7952	10,0000
Champfromier	D	1604	Champ Delette	2,7613	2,7613
Champfromier	ZA	31	Aux Antes	0,0940	0,0940
Champfromier	ZA	54	Potachet Est	0,0290	0,0290
Champfromier	ZA	55	Potachet Est	0,1080	0,1080
Champfromier	ZB	75	Fond de Domplomb	0,0540	0,0540
Champfromier	ZB	76	Le Chéri	1,3810	1,3810
Champfromier	ZB	87	Néronde	0,3110	0,3110
Champfromier	ZC	1	Fin du Mouillet	0,0880	0,0880
Champfromier	ZC	116	Les Georenes	0,0660	0,0660
Champfromier	ZC	118	Les Georenes	3,4540	3,4540
Champfromier	ZC	420	Les Georenes	1,3840	1,0000
TOTAL				95,4509	88,4151

Commission administration financière

- ❖ Encaissement subvention du Département de l'Ain de 13 375 € pour travaux du mur de soutènement rue de la Fruitière ;
- ❖ Encaissement subvention de La Poste de 2 800 € pour travaux de sécurisation de l'agence postale communale ;
- ❖ Bilan ventes lots du Lotissement du Niezelet : 4 lots sur 6 ont été vendus et un cinquième lot devrait être signé le 21 décembre 2021.

Commission administration technique

- ❖ Travaux réalisés :
 - Mise en place chauffage pour maintien hors gel dans les toilettes publiques ;
 - Dans le cadre de la réduction de consommation électrique du bâtiment « caserne des pompiers » : changement éclairage extérieur et radiateur intérieur et mise en place asservissement chauffe-eau au compteur LINKY par la société TECH'ELEC ;
 - Entretien annuel chaudières bâtiments communaux par l'entreprise LANCIA ;
 - Participation conjointe Commune, Régie des Eaux et particulier sur le désordre des eaux usées chez M. et Mme NEIVA à Monnetier ;
- ❖ Travaux en cours :
 - Déploiement fibre par SIEA : réunion à prévoir pour établir un état d'avancement ;
 - DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Communal Phase 1. Le poteau installé au carrefour de la route de Communal et du chemin du Sapin n'est pas encore en service car les travaux à l'intérieur du réservoir ont été retardés.
 - DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Monnetier Phase 1. Cette phase 2022 a été anticipée sur 2021 et, sauf intempéries, le nouveau poteau (implanté route de Avalanches) devrait être opérationnel en fin d'année.
- ❖ Travaux à venir :
 - Marquage au sol : reprise des marquages existants (passages piétons, ...) par MARKOSOL au printemps prochain ;
 - Sécurisation par l'entreprise DE SA de l'accès Est du site de l'ancienne scierie suite au bornage du géomètre du 04 novembre 2021 ;
 - Accessibilité bâtiment mairie-école : présentation du permis de construire préparé par M. COLLARD du cabinet d'architecture ATELIER B. L'importance des travaux à venir en 2022 va nécessiter une réorganisation temporaire des salles de classes primaires, du service de garderie périscolaire et du secrétariat de mairie. L'accès à la salle du conseil ainsi qu'à la salle de réunion du rdc sera impossible durant plusieurs mois. La commission « Accessibilité » se réunira pour trouver les meilleures solutions.

Commission administration civile

- ❖ Colis de Noël et bons d'achats pour nos aînés de + de 70 ans : préparation des colis le 15 décembre par les membres de la commission ;
- ❖ Restitution conseil d'école du 16 novembre 2021 ; faits marquants : instituteurs désormais tous titulaires, voyage scolaire prévu pour les élèves de l'école primaire du 30/05/22 au 03/06/22 ;
- ❖ Organisation de l'arrivée du Père Noël à l'école ;
- ❖ Bilan de l'animation offerte par la Commune aux résidents de la MARPA et aux + de 65 ans le 15/11 à la SDF ;
- ❖ Bulletin communal 2022 : prochaine réunion prévue en janvier prochain pour publication en juin 2022.

Commission administration urbanisme

Monsieur Yoann FALABREGUE présente les différents dossiers :

- Dossiers d'Urbanisme

▪ Déclarations préalables :

- Monsieur VALLET François : Création abri bois, parcelle cadastrée D 1520, 1236 route du Bordaz ;
- Monsieur GENOLIN Franck : Création mur séparatif, parcelle cadastrée C 1725, 134 rue de l'Abbé Génolin ;
- Monsieur DUKARSKI Kévin : Installation volets roulants et modification porte fenêtre, sur parcelle cadastrée ZB 179, 80 impasse des Ecureuils ;
- Monsieur VALMAS Éric : Installation volets roulants et rafraîchissement façade, parcelle cadastrée AB 545, 224 route du Bordaz.

- Restitution réunion PLUiH du 02 décembre 2021 par Ludovic BOUZON :

- Proposition d'approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2021 ;
- Observations du conseil municipal citées dans la délibération n°DEL2021-06-030 du 03 juin 2021 prises en compte, à savoir :
 - OAP Grelonnier : A renommer en OAP Le Pralon comme initialement prévu.
 - Modification règlement : A l'Article 2-4-2 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives : Les constructions et installations peuvent être implantées jusqu'en limite séparative dans les cas suivants (à ajouter) : *Si la parcelle voisine à la limite séparative concernée par la nouvelle construction ou extension se trouve en zone N ou A ;*
 - Demande de modification de zonage route de Monnetier entre le carrefour de la route des Burgondes et le chemin Côte de la Pierre, conservation d'une bande de 15 mètres (30 m initialement demandés) de large en zone URP et non en zone A ;
 - Pointe sud-ouest en périphérie du lotissement du Niezelet passage en zone N d'une surface triangulaire d'environ 170 m² ;
 - Parcelle 257 : maintien en zone N d'environ 500 m² au sud-ouest.
- Institution pour la commune du droit de préemption urbain en zone U et AU (jusqu'alors ce droit ne concernait que les cessions de fonds artisanaux, fonds commerciaux et baux commerciaux dans les zones UA et UB) ;
- Les poses de clôtures seront désormais soumises à déclaration préalable.

Sujets et informations divers :

- ❖ L'association « Les jeunes de Champfro » : attribution de la salle du rez-de-chaussée de la caserne des pompiers, précédemment occupée par l'association « Valse Rimes Champfromier » qui s'est éteinte ;
- ❖ CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Renouvellement convention par tacite reconduction suite aux retours positifs des agents communaux ;
- ❖ Projet de zone de quiétude de la faune sauvage du massif de Champfromier / Chalam : réunion prévue le 14/12/21 à Nantua mais reportée cause situation sanitaire.
- ❖ Cérémonie des vœux du Maire 2022 : **si les conditions sanitaires le permettent** une cérémonie sera organisée le 21 janvier 2021 à 19h00 à la salle des fêtes ;
- ❖ Personnel communal :
 - Départ en retraite prévu pour Anne-Marie BERROD fin août 2022. Un poste d'ATSEM sera donc à pourvoir auparavant afin d'organiser une période de transition ;
 - Cécile LECLERCQ : afin de sécuriser le service, intégration progressive au secrétariat de mairie depuis juin à raison d'un après-midi par semaine, puis deux après-midis à partir de 2022 ;
 - Volonté de mettre en place une polyvalence des agents administratifs au poste d'agent d'accueil de l'agence postale communale.

- ❖ Bar de la Fontaine : fonds de commerce en vente ;
- ❖ Restitution de la rencontre avec M. Bernard CORTINOVIS au sujet de la maison située à côté du site de la scierie et de l'échange de terrains à acter ;
- ❖ Etudier le remplacement de l'éclairage public par des lampes LED à l'entrée du village ;
- ❖ Compte-rendu des 2 commissions de la Régie des Eaux sur le thème des prix de l'eau et de l'assainissement : présentation d'un scénario possible des augmentations à venir (à partir de 2022) pour abonnements et part variable ;
- ❖ Appartement bâtiment mairie : projet de remise en location après rafraîchissement.

Séance levée à 22h40.